



**Bureau de développement
des télécommunications (BDT)**

Réf.: Circulaire BDT/GCDT/02

Genève, le 15 décembre 2017

- Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT
- Résolution 99 (Rév. Busan, 2014)
- Aux Membres du Secteur UIT-D
- Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT
- Aux membres du Bureau du GCDT
- Aux Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études de l'UIT-D
- Aux organismes bilatéraux de coopération et de développement
- Aux institutions multilatérales de développement

Objet: Vingt-troisième réunion du Groupe consultatif pour le développement des télécommunications, Genève (Suisse), 9-11 avril 2018

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la 23^{ème} réunion du Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT), qui se tiendra au siège de l'UIT à Genève du 9 au 11 avril 2018.

L'ordre du jour de cette réunion est vaste, puisqu'il s'agira de la première réunion du GCDT après la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-17), qui s'est tenue à Buenos Aires (Argentine) du 9 au 20 octobre 2017. Cette réunion visera en particulier à examiner les résultats de la CMDT-17 et leurs incidences sur les travaux du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT (UIT-D). Les participants examineront également, entre autres sujets, la mise en oeuvre du Plan stratégique et du Plan opérationnel de l'UIT-D pour 2017 et du Plan opérationnel quadriennal glissant de l'UIT-D pour la période 2019-2022, la question des Forums régionaux sur le développement (RDF) et la collaboration avec les autres Secteurs.

Le projet d'ordre du jour de la réunion du GCDT figure dans **l'Annexe 1**. Le calendrier des séances du GCDT est reproduit dans **l'Annexe 2**. Tous les documents de réunion seront publiés sur le site web du GCDT (<http://www.itu.int/ITU-D/TDAG>) dès qu'ils seront disponibles. Une note d'information concernant l'organisation pratique de la réunion figure dans **l'Annexe 3**.

M. Yushi Torigoe, Adjoint au Directeur du BDT, se tient à votre disposition pour toute information complémentaire dont vous pourriez avoir besoin:

Tél.: +41 22 730 5784

Fax: +41 22 730 5184

Courriel: tdag-secretariat@itu.int

Je compte sur votre participation active et sur vos avis et recommandations, en particulier en ce début de nouvelle période d'études.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

[Original signé]

Brahima Sanou
Directeur

Annexes: Annexe 1: Projet d'ordre du jour de la réunion du GCDT-18
 Annexe 2: Calendrier des séances du GCDT
 Annexe 3: Note d'information à l'intention des participants

Annexe 1

**Groupe consultatif pour le développement
des télécommunications (GCDT)**

23ème réunion, Genève, 9-11 avril 2018

Document TDAG-18/1-F
29 novembre 2017
Original: anglais

Directeur du Bureau de développement des télécommunications**PROJET D'ORDRE DU JOUR**

- 1 Allocution du Secrétaire général
- 2 Allocution du Directeur du Bureau de développement des télécommunications
- 3 Remarques liminaires de la Présidente du GCDT
- 4 Adoption de l'ordre du jour et examen du programme de gestion du temps
- 5 Résultats de la CMDT-17
 - 5.1 Rapport sur la CMDT-17
 - 5.2 Domaine de compétence et méthodes de travail du GCDT
 - 5.3 Collaboration avec les autres Secteurs
- 6 Rapport sur la mise en oeuvre du Plan stratégique et du Plan opérationnel de l'UIT-D pour 2017
- 7 Contribution de l'UIT-D à la mise en oeuvre du Plan d'action du SMSI et du Programme de développement durable à l'horizon 2030
- 8 Plan opérationnel quadriennal glissant de l'UIT-D pour la période 2019-2022
- 9 Questions relatives aux commissions d'études de l'UIT-D
- 10 Forums régionaux sur le développement (RDF)
- 11 Rapport sur les principales manifestations/initiatives de l'UIT-D
 - 11.1 Colloque mondial des régulateurs (GSR)
 - 11.2 Activités de renforcement des capacités
 - 11.3 Colloque sur les indicateurs des télécommunications/TIC dans le monde (WTIS)
 - 11.4 Innovation
- 12 Questions relatives aux membres, aux partenariats et au secteur privé
- 13 Calendrier des réunions et manifestations de l'UIT-D
- 14 Divers

Annexe 2

Calendrier des séances du GCDT

	Lundi 9 avril	Mardi 10 avril	Mercredi 11 avril
Matin	9 h 30-10 h 45 Réunion du Bureau du GCDT	9 h 30-12 h 30 Plénière du GCDT	9 h 30-12 h 30 Plénière du GCDT
	11 h 15-12 h 30 Equipe de coordination intersectorielle sur des questions d'intérêt mutuel*		
Après-midi	14 h 30-15 h 00 Ouverture du GCDT <ul style="list-style-type: none"> • Cérémonie d'ouverture • Photo de groupe 15 h 30-17 h 30 Plénière du GCDT	14 h 30-17 h 30 Plénière du GCDT	14 h 00-17 h 30 Plénière du GCDT

* Réunion des représentants désignés des trois Groupes consultatifs (2 du GCR, 2 du GCNT et 2 du GCDT).

Annexe 3

Note d'information à l'intention des participants

Inscription, assistance en matière de visas et demandes de bourse

Les inscriptions pour la réunion du GCDT se feront uniquement **en ligne par l'intermédiaire des coordonnateurs** désignés par chaque administration ou entité habilitée à participer à la réunion du GCDT. Les inscriptions en ligne seront ouvertes à partir du **mardi 9 janvier 2018**, à l'adresse suivante: <http://www.itu.int/net3/ITU-D/meetings/registration/>.

L'enregistrement sur place et le retrait des badges pour la réunion du GCDT débuteront le 9 avril 2018 à partir de 7 h 30 au bâtiment Montbrillant de l'UIT.

Les délégués inscrits devront uniquement présenter la lettre de "Confirmation d'inscription" reçue de l'UIT et une pièce d'identité avec photo. Les délégués non-inscrits en ligne devront en outre fournir une lettre d'accréditation du coordonnateur désigné par leur entité pour pouvoir s'inscrire sur place.

Si nécessaire, une assistance en matière de visas peut être demandée par le coordonnateur désigné pendant la procédure d'inscription en ligne. Veuillez noter que la Suisse applique une procédure stricte pour l'obtention des visas. Nous encourageons vivement les participants à lire attentivement la procédure d'obtention de visa, disponible sur le site web du GCDT: <http://www.itu.int/en/ITU-D/Conferences/TDAG/Pages/default.aspx>. Veuillez noter qu'il faut au minimum trois semaines pour traiter une demande de visa Schengen.

Le rôle du coordonnateur désigné est de s'occuper des formalités d'inscription pour son administration/entité. La liste des coordonnateurs désignés peut être consultée à l'aide d'identifiants TIES à l'adresse suivante: <http://www.itu.int/net3/ITU-D/meetings/registration/>.

Pour modifier les coordonnées d'un coordonnateur ou pour changer de coordonnateur, un représentant habilité doit envoyer une télécopie officielle au service du BDT chargé des inscriptions aux réunions (+41 22 730 5545/+41 22 730 5484 ou par courriel à: bdtmeetingsregistration@itu.int), en fournissant les renseignements suivants: nom de famille, prénom et adresse de messagerie électronique.

Dans les limites des ressources budgétaires disponibles, une bourse par pays peut être accordée aux participants des pays dont le PIB par habitant est inférieur à 2 000 USD, la priorité étant accordée aux pays les moins avancés (PMA). En raison de contraintes budgétaires, les pays bénéficiaires devront peut-être prendre en charge une partie du coût de la bourse. Pour demander un formulaire de demande de bourse, les participants doivent tout d'abord s'inscrire en ligne et cocher la case appropriée.

Les demandes de bourses signées et approuvées doivent parvenir au Service des bourses (Fellowships@itu.int) le **11 février 2018 au plus tard**.

Les demandes reçues après cette date ne seront pas prises en considération.

Interprétation et traduction

L'interprétation pour la réunion du GCDT sera assurée en fonction des demandes des participants. Vous êtes donc invité(e) à indiquer sur votre formulaire d'inscription, **avant le 22 février 2018**, si vous avez besoin d'une langue autre que l'anglais.

L'Equipe de coordination intersectorielle sur des questions d'intérêt mutuel travaillera en anglais seulement.

Participation à distance, diffusion sur le web et sous-titrage

La participation à distance interactive sera possible lors des prochaines réunions.

La diffusion traditionnelle sur le web continuera d'être assurée en parallèle, de même que le sous-titrage.

Un compte TIES est nécessaire pour avoir accès à la participation à distance interactive ou à la diffusion sur le web. Veuillez consulter le site web du GCDT (<http://www.itu.int/en/ITU-D/Conferences/TDAG/Pages/default.aspx>) pour toute information pratique concernant l'utilisation de ces services.

Contributions aux travaux du GCDT

Conformément à la Résolution 1 (Rév. Buenos Aires, 2017) de la CMDT, les contributions ne devraient pas dépasser cinq pages et doivent être soumises au moyen du modèle en ligne disponible sur le site web du GCDT (<http://www.itu.int/en/ITU-D/Conferences/TDAG/Pages/default.aspx>).

Veuillez joindre au formulaire de soumission en ligne la version originale au format "Word" de votre contribution, afin de garantir que tous les hyperliens, graphiques et tableaux soient affichés correctement.

Conformément à la disposition 13.2.2 de la Résolution 1 de la CMDT, la date limite de soumission des contributions a été fixée au **22 février 2018**.

Les contributions à l'intention du GCDT doivent être reçues au moins 45 jours calendaires avant la réunion (c'est-à-dire, avant le 22 février 2018) pour pouvoir être traduites. Les contributions reçues moins de 45 jours, mais au moins 12 jours avant l'ouverture de la réunion du GCDT (c'est-à-dire, avant le 27 mars 2018) seront publiées, mais non traduites.

Les contributions reçues moins de 12 jours calendaires avant l'ouverture de la réunion ne seront ni inscrites à l'ordre du jour, ni distribuées. Aucune contribution ne sera acceptée après l'ouverture de la réunion.

Documents

Les séances se dérouleront sans document papier. Les délégués sont invités à apporter leur ordinateur portable pour pouvoir télécharger localement tous les documents de réunion et avoir accès au site web pour consulter les nouveaux documents. Un guide de l'utilisateur concernant la synchronisation des documents sera disponible sur le site web du GCDT, à l'adresse: <http://www.itu.int/en/ITU-D/Conferences/TDAG/Pages/default.aspx>.

Les délégués sont priés de veiller à disposer d'un compte TIES, afin d'avoir accès aux documents de la réunion du GCDT à partir du site web. Pour savoir comment demander un compte TIES, rendez-vous à l'adresse suivante: <http://www.itu.int/TIES/>.

Informations pratiques

Vous êtes invité(e) à visiter le coin des délégués de l'UIT (<https://www.itu.int/en/delegates-corner/Pages/default.aspx>) pour obtenir des informations pratiques sur Genève, y compris une liste d'hôtels auprès desquels l'UIT a négocié des tarifs préférentiels.
